

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 27/01/2012

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, juge président
Mme la juge Joyce Aluoch, juge
Mme la juge Kuniko Ozaki, juge

**SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. Jean-Pierre BEMBA GOMBO***

Confidentiel

**Observations de Maître Zarambaud Assingambi relatives à la version confidentielle
expurgée « Prosecution request for additional sitting hours to hear the testimony of
Witness CAR-OTP-PPPP-0045 »**

Origine : Maître Zarambaud Assingambi, Représentant légal de victimes

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme.Petra Kneuer

Le conseil de la Défense

Mr. Nkwebe Liriss

Mr. Aimé Kilolo Musamba

Les représentants légaux des victimes

Mr. Assingambi Zarambaud

Mme Marie-Edith Douzima-Lawson

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le greffier adjoint

Mr. Didier Preira

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Ms. Maria-Luisa Martinod Jacome

La Section de la détention

Autres

1. Conformément au courriel de la Chambre¹, le Représentant légal souhaiterait soumettre les observations suivantes.
2. Après lecture attentive de la requête du Procureur² du 27 janvier 2012, et tenant compte des circonstances exceptionnelles en l'espèce, le Procureur propose deux calendriers permettant la comparution du témoin 45 dans les plus brefs délais.
3. Le Représentant légal souhaiterait ainsi se prononcer en faveur de la seconde suggestion du Procureur énoncée au paragraphe 12 de ladite requête, laquelle permettrait que le témoin commence son témoignage ce lundi 30 janvier.



Maître Assingambi Zarambaud

Fait le 27 janvier 2012

À la Haye, Pays-Bas

¹ Courriel du Jeudi 26 janvier 2012, de Saabel Esther

² ICC-01/05-01/08-2068-Conf-Red